

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une

Edito

. Le numérique est partout

Nouvelles des télécoms

. Diffusion de la TNT : le Conseil d'Etat valide entièrement la régulation mise en place par l'ARCEP
 . Services à valeur ajoutée : l'ARCEP fixe au 1er octobre 2015 l'entrée en vigueur de la réforme tarifaire
 . Appels d'urgence : deux nouveaux numéros pour le sauvetage en mer et dans les airs
 . Marché entreprise : vers une plus grande fluidité dans la migration des offres couplées

Collectivités territoriales

. L'ARCEP a participé au colloque de la FNCCR

France

. Retour sur les 5èmes rencontres parlementaires pour l'économie numérique

Affaires européennes et internationales

. La Commission européenne fait le point sur la stratégie numérique pour l'Europe

Ecosystème postal

. Le timbre citoyen s'expose du 14 au 22 juin au Parc Floral de Paris

Interview vidéo

. Nicolas Bellego, directeur du projet "Mobile Technologies" au sein de l'incubateur Paris Région Lab

Ils ont dit

. Arnaud Montebourg, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique

Le numérique est partout

Troisième révolution industrielle, gouvernance, open data, cloud, protection des données personnelles, droit à l'oubli numérique, régulation, objets connectés, cybercriminalité ou encore neutralité de l'internet : les sujets liés au numérique ne manquent pas, et leur actualité, au sens large, a été particulièrement riche ces dernières semaines.

Remise officielle au Gouvernement, aujourd'hui, du rapport sur la « neutralité des plateformes » du Conseil national du numérique, décision du 13 mai 2014 de la Cour de justice de l'Union européenne favorable au droit à l'oubli numérique, création d'une commission de réflexion à l'Assemblée nationale ou encore étude annuelle du Conseil d'Etat : le numérique prend une part croissante des débats de la cité.

Ainsi, l'Assemblée nationale s'est dotée d'une commission de réflexion et de propositions ad hoc sur le droit et les libertés à l'âge du numérique, installée ce mercredi 11 juin par le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone. Co-présidée par Christian Paul et Christiane Feral-Schuhl, et composée à la fois de députés et de personnalités qualifiées, elle aura pour mission d'engager une réflexion entre parlementaires, professionnels du numérique et chercheurs, et donc d'apporter une pierre, essentielle, à l'édifice des positions du législateur.

Par ailleurs, après avoir traité les enjeux du « droit souple » en 2013, le Conseil d'Etat consacre son étude annuelle 2014 aux liens entre le numérique et les droits et libertés fondamentaux. Le Conseil d'Etat, qui auditionne et consulte de nombreux acteurs actuellement, entend ainsi se pencher sur trois thématiques : les libertés fondamentales et le numérique, les enjeux juridiques liés à l'économie numérique, et enfin la territorialité de la norme et internet.

Au-delà des débats, ces deux actualités illustrent que les enjeux liés au numérique prennent une part croissante, non plus dans la société seulement, mais également au niveau des pouvoirs publics qui se sont dotés, depuis quelques années, d'un secrétariat d'Etat principalement ou totalement consacré au numérique. L'ARCEP ne peut que se réjouir que ce débat se développe, et que, petit à petit, il débouche sur des conclusions opérationnelles.

En effet, si la vaste palette des sujets liés au numérique dépasse le domaine de compétence du régulateur des communications électroniques qu'est l'ARCEP, l'Autorité est pourtant directement concernée puisqu'elle régule les FAI, qui sont au cœur de cet écosystème. C'est pourquoi l'ARCEP est acteur de ces différents débats, en y étant auditionnée ou associée, voire en en organisant certains. Quant aux FAI, ils sont à la fois les



Le chiffre de la semaine

. 61%

promoteurs, via le très haut débit, de la numérisation de l'économie et de la société, mais ils sont aussi l'objet même de la numérisation, via la généralisation accélérée de la norme IP, vecteur de la convergence fixe/mobile, ce qui conduit à modifier profondément leur modèle économique, comme l'illustre la reconfiguration en cours du secteur dans de nombreux pays, notamment en Europe, et donc en France.

Le numérique, à la fois tout et partie du tout, devient une *res publica*.

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP

AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ **A venir****9 octobre**

Colloque annuel de l'ARCEP

2 juillet

L'ARCEP organise le deuxième GRACO technique de l'année - [Le programme](#)

27 juin

L'ARCEP réunit la commission consultative des communications électroniques.

24 juin

Conférence de presse (14h30) à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'ARCEP.

18 juin

L'ARCEP réunit le comité de l'interconnexion et de l'accès.

■ **Dans le rétroviseur****12 juin**

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, est intervenu lors du Telco & Digital Forum, organisé par Les Echos, sur le mouvement de consolidation du secteur des télécoms.

4 juin

Jacques Stern, membre du collège, a participé au 14ème Colloque mondial des régulateurs (GSR) organisé par l'UIT à Manama au Bahreïn.

21 mai

Pierre-Jean Benghozi, membre du collège, a introduit la réunion du comité consommateurs consacré aux communications électroniques.

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION**NOUVELLES DES TÉLÉCOMS****La consolidation au cœur des débats**

Jean-Ludovic Silicani a participé hier, aux côtés de Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence, Pierre Louette, président de la FFT et Jean-Paul Tran Thiet, avocat, à la table ronde d'ouverture de la conférence annuelle Telco & Digital organisée chaque année par Les Echos. Cette table ronde faisait suite à une intervention du ministre Arnaud Montebourg insistant sur la nécessité et l'intérêt du retour à un marché à trois opérateurs mobiles.

Animée par Solveig Godeluck, journaliste aux Echos, la table ronde était précisément consacrée à la consolidation du secteur des télécommunications, le lendemain de l'annonce par Bouygues Télécom de son plan. Les régulateurs ont tous deux été d'accord sur le fait qu'il n'y avait pas de « *chiffre magique* », et que ce qui comptait était plus l'intensité de la concurrence que le nombre d'opérateurs présents sur le marché. Interrogé sur l'arrivée du



quatrième opérateur sur le marché français du mobile, Jean-Ludovic Silicani a indiqué que c'était « *la vision courttermiste et purement financière des opérateurs qui avait conduit le Gouvernement, fin 2008, à ouvrir la 4ème licence mobile* », confirmant les propos d'Arnaud Montebourg : "L'arrivée de Free a permis de casser la rente des opérateurs".

Le président de l'Autorité de la concurrence, institution qui instruira le dossier SFR-Numericable après avis de l'ARCEP, a par ailleurs indiqué les critères qui sont utilisés par les autorités de la concurrence – tant au plan national que communautaire – pour examiner les opérations de fusion : il s'agit en premier lieu de faire un bilan entre les atteintes à la concurrence et les gains d'efficacité (en termes d'investissement et d'innovation) escomptés, et d'examiner si les opérateurs s'engagent à restituer une partie de ces gains aux consommateurs, puis sont déterminés les remèdes. Pierre Louette, qui était là en tant que président de la Fédération française des télécoms, a, quant à lui, particulièrement insisté sur le déséquilibre croissant existant entre les fournisseurs d'accès à internet et les grands acteurs de l'internet.

Diffusion de la TNT : le Conseil d'Etat valide entièrement la régulation mise en place par l'ARCEP



Le Conseil d'Etat a rejeté, par une décision du 11 juin 2014, les trois recours formés par les deux opérateurs de radiodiffusion TDF et Towercast, et un multiplex, MR5, contre la décision de l'ARCEP portant sur la régulation du marché de gros de la diffusion de la TNT pour les années 2012 à 2015.

Le Conseil d'Etat juge que l'ARCEP peut intervenir en régulation ex-ante sur ce marché en raison des "obstacles au développement d'une concurrence effective qui s'y manifestent". Le Conseil d'Etat a également validé les remèdes techniques et tarifaires imposés à l'opérateur puissant

qu'est TDF.

L'Autorité se félicite de cette décision qui reconnaît le bien-fondé d'une régulation mise en œuvre sur ce marché depuis 2006.

Le communiqué de presse

La décision du Conseil d'Etat

Services à valeur ajoutée : l'ARCEP reporte de neuf mois l'entrée en vigueur de la réforme tarifaire

L'ARCEP a adopté, le 17 juillet 2012, une décision réformant les principes de la tarification des appels effectués vers des numéros courts ou spéciaux, les services à valeur ajoutée (SVA), qui permettent d'accéder, par exemple, à des prévisions météorologiques, de ventes à distance ou encore à des services publics comme Pôle emploi ou la CAF.

Le manque de transparence des tarifs de ces prestations, les conditions d'utilisation des numéros concernés ou encore l'encadrement déontologique insuffisant de ces services ont conduit l'ARCEP à adopter, en juillet 2012, une réforme des principes de la tarification des appels effectués vers les numéros courts ou spéciaux utilisés pour les SVA.



Cette décision a conduit à deux évolutions majeures :

- la gratuité des appels vers ces numéros au départ des mobiles, actuellement gratuits, au départ des fixes ;
- un modèle tarifaire harmonisé distinguant le tarif de la communication, identique à celui des appels vers les numéros fixes, et celui du service, défini par son éditeur.

A la suite de cette décision, l'Autorité a publié une recommandation visant à donner plus de visibilité aux acteurs du marché des SVA sur le calendrier de mise en œuvre de cette réforme, initialement prévue le 1er janvier 2015. Afin de permettre aux opérateurs et aux éditeurs de service de conclure l'ensemble des négociations techniques et commerciales nécessaires à cette transition, l'ARCEP a donné suite à la demande des acteurs de reporter de neuf mois l'entrée en vigueur de cette réforme, au 1er octobre 2015 au plus tard.

L'ARCEP restera particulièrement vigilante au respect de ce nouveau calendrier qui sera contrôlé à travers la mise en place d'un comité de suivi bimestriel.

Le marché des SVA représentait en 2013 un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard d'euros pour un volume d'environ 8 milliards de minutes, contre 2,1 milliards d'euros en 2007 pour un volume de 12,6 milliards de minutes.

Le communiqué de presse

Appels d'urgence : deux nouveaux numéros pour le sauvetage en mer et dans les airs



Depuis le 6 juin dernier, les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage maritimes (CROSS) et les centres de coordination et de sauvetage pour l'aéronautique (CCS) disposent de leur numéro d'appel d'urgence, respectivement le 196 et le 191.

Ces deux nouveaux numéros portent à dix le nombre de numéros d'urgence en France, un "record" que la France partage avec l'Espagne, qui en possède également 10 et l'Autriche qui en compte 9 :

- le 112 pour le numéro d'urgence européen,
- le 15 pour la sauvegarde des vies humaines (SAMU),
- le 17 pour les interventions de police,
- le 18 pour la lutte contre les incendies,
- le 115 pour le SAMU social,
- le 116 000 pour les enfants disparus,
- le 119 pour l'enfance maltraitée,
- le 114 pour les personnes déficientes auditives,
- le 196 pour le sauvetage en mer,
- et le 191 pour le sauvetage dans les airs.

L'ARCEP s'inquiète de l'allongement de cette liste qui accentue les risques de confusion ou de mauvaise mémorisation par les utilisateurs. L'Autorité appelle de ses vœux une réflexion approfondie sur une réduction de cette liste et sur l'organisation opérationnelle des services publics face aux situations d'urgence.

L'ARCEP lance une consultation publique sur l'identification d'une nouvelle tranche de numéros courts

La décision

L'arrêté

Afin de pallier le risque de pénurie des numéros courts à tarification banalisée ou majorée (aujourd'hui de la forme 32PQ, 36PQ ou 39PQ), l'Autorité lance, du 13 juin au 4 juillet, une consultation publique pour déterminer laquelle des cinq tranches aujourd'hui inutilisées (33PQ, 34PQ, 35PQ, 37PQ ou 38PQ) doit être retenue pour l'attribution des prochains numéros courts.

Au-delà des souhaits qui ont déjà été exprimés, les acteurs sont invités à faire connaître à l'Autorité l'existence de contraintes techniques qui empêcheraient ou rendraient difficile la mise en service, à court terme, des numéros courts à tarification banalisée ou majorée au sein des différentes tranches envisagées par la consultation publique.



La consultation publique

Marché entreprise : vers une plus grande fluidité dans la migration des offres couplées



En septembre 2013, plusieurs opérateurs alternatifs ont signalé à l'ARCEP l'impossibilité de procéder à la migration de clients bénéficiant d'offres couplant un accès téléphonique RTC traditionnel à un accès haut débit auprès de l'opérateur Orange. Les tentatives de migration entraînaient alors l'interruption de tous les services souscrits par le client, avec des délais de rétablissement intolérables pour ces derniers, et en particulier ceux de la branche entreprise.

Depuis, plusieurs travaux ont été menés afin de permettre à un opérateur alternatif de reprendre, dans des conditions satisfaisantes, un client bénéficiant d'une offre dite "couplée" chez Orange. Ces travaux ont porté sur l'ordonnement des processus opérationnels de reprise dans le cadre des offres régulées, telles que la VGAST et le dégroupage, afin de garantir la sécabilité de l'offre et la continuité de service en cas de reprise d'une de ses composantes. Plusieurs expérimentations inter-opérateurs ont été menées. Ces dernières étant concluantes, les processus mis en place sont à ce jour en cours d'industrialisation.

Par ailleurs, ces travaux ont permis d'identifier une difficulté supplémentaire : la synchronisation de la reprise d'un accès avec la portabilité du (ou des) numéro(s). Un groupe de travail de la Fédération française des télécoms suivi par l'ARCEP se penche actuellement sur la question.

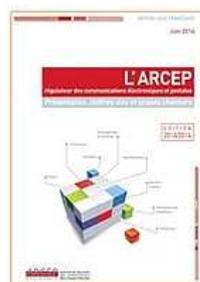
A terme, l'Autorité espère que ces mesures se traduiront par une plus grande fluidité sur le marché de détail non résidentiel au profit des utilisateurs et en particulier des entreprises.

Le rapport d'activité 2013 de l'ARCEP sera bientôt publié

L'ARCEP rendra public son rapport d'activité 2013 le 24 juin, à l'occasion d'une conférence de presse.

Le rapport, d'environ 200 pages, comprendra trois parties :

- **l'Autorité** : ses missions, son organisation, ses relations avec les pouvoirs publics et avec les acteurs économiques ;
- **les grands chantiers de l'année 2013** : le passage du haut vers le très haut débit fixe, le démarrage de la 4G, le partage des infrastructures, le marché outre-mer ;
- **les actions de l'Autorité visant au bon fonctionnement des marchés régulés** : le marché postal, les chiffres clés du marché des communications électroniques, la régulation asymétrique, la gestion des ressources rares, la régulation technico-économique de l'internet, l'action en faveur des utilisateurs...



Cette année, une brève synthèse, d'une vingtaine de pages, supplément au rapport, présentera le rôle et l'organisation de l'Autorité, les chiffres clés des deux secteurs régulés ainsi que les grands chantiers 2013, parmi lesquels, le très haut débit fixe et mobile, les offres destinées aux entreprises et la neutralité de l'internet.

Ce document exposera un certain nombre de propositions de l'Autorité dans ces différents domaines.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ARCEP a participé au colloque de la FNCCR sur la tarification des RIP très haut débit

Le colloque numérique de la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) se tenait mercredi 11 juin sur le thème de l'e-administration et de l'aménagement numérique de la France.

L'une des tables rondes était consacrée au modèle de tarification des réseaux d'initiative publique (RIP). Beaucoup de RIP très haut débit se mettent en place et les collectivités territoriales sont nombreuses à lancer leurs appels d'offres, à dialoguer avec les candidats, voire à attribuer leurs marchés. Aussi, la définition de l'offre d'accès de leurs futurs réseaux FttH devient une question centrale. Les intervenants se sont accordés sur l'idée qu'il fallait faire converger au maximum les catalogues de services des différents RIP. L'objectif est bien d'éviter une nouvelle fracture numérique, celle des tarifs de gros et donc, par ricochet, celle des tarifs de détail. Directeur de l'accès fixe et des relations avec les collectivités territoriales à l'ARCEP, Romain Bonenfant a expliqué les objectifs poursuivis par l'ARCEP en soumettant à consultation publique un modèle de tarification de

l'accès aux réseaux FttH et a rappelé l'importance, pour une collectivité, de sécuriser son montage financier. Roland Courteille, directeur de Manche Numérique, a fait part de sa crainte de voir apparaître un dumping entre territoires entraînant une spirale négative qui aboutirait à une mise en concurrence des RIP entre eux. Jérôme Yomtov, délégué général de Numericable, a déclaré que le câblo-opérateur était prêt à aller sur les RIP - lorsque les conditions opérationnelles et tarifaires sont satisfaisantes - et à proposer partout les mêmes services, comme c'est déjà le cas dans l'Ain avec le RIP du SIEA. Pour David El Fassy, président d'Altitude Infrastructure, si régler la question tarifaire pour attirer les opérateurs commerciaux sur les RIP est nécessaire, elle n'est pas suffisante. D'autres questions se posent, en particulier celle de la masse critique en nombre de prises FttH, de la qualité du système d'information et de la taille des plaques.

Ces débats se poursuivront lors du GRACO technique du 2 juillet prochain qui consacre une table ronde à la tarification de l'accès aux réseaux FttH.

Il est d'ores et déjà possible de s'inscrire auprès de delphine.fraboulet@arcep.fr.



De gauche à droite : Jérôme Yomtov, directeur général délégué de Numericable, Laurent Benzoni, professeur en sciences économiques, Romain Bonenfant, directeur de l'accès fixe et des relations avec les collectivités territoriales et David El Fassy, président d'Altitude Infrastructure

Le programme du prochain GRACO

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR

EN FRANCE

Retour sur les 5èmes rencontres parlementaires pour l'économie numérique



Les 5èmes Rencontres parlementaires pour l'économie numérique présidées par Corinne Erhel, députée des Côtes-d'Armor, Pierre Hérisson, sénateur de la Haute-Savoie et co-président du groupe d'études Communications électroniques et Poste, et Laure de la Raudière, député d'Eure-et-Loire, se sont déroulées le 11 juin à Paris devant une salle comble. Pas moins de 28 prises de parole ont rythmé la matinée organisée autour de trois sessions sur la transformation numérique de l'économie, les filières numériques, levier pour l'innovation et l'industrie, et la régulation d'internet pour la protection de la création et des personnes.

" *Aujourd'hui, on ne se connecte plus, on est connecté* ", a lancé Laure de la Raudière en introduction pour souligner à quel point le numérique, qui contribue pour 8 % du PIB et 5 % des emplois en France, irrigue désormais notre économie et nos vies. Au-delà de ce constat largement partagé par tous les intervenants, quatre thèmes ont irrigué les échanges :

- **la littératie** (ou l'aptitude à comprendre et à utiliser les TIC) vue comme pouvoir d'inclusion des entreprises et des personnes dans la transformation en cours ; " *le pouvoir d'agir sera la grosse question des prochaines années* ", selon Jean-Baptiste Soufron, secrétaire général du CNum ;

- **le financement du capital risque**, " *le talon d'Achille français* ", selon Henri Verdier, directeur de la mission Etalab et ancien président du pôle de compétitivité Cap Digital ; une lacune qui nécessite, pour Corinne Erhel et Laure de la Raudière, la création d'un fonds européen ;

- **la révolution de la data**, qui n'est " *ni une mode, ni une révolution technologique, mais une véritable révolution industrielle* ", selon François Bourdoncle, président d'Exalead et co chef de file du plan big data (un des 34 plans pour l'industrie lancés par le ministre de l'économie) ; " *le full stack startups réinvente actuellement l'industrie lourde aux Etats-Unis en adaptant la logique et le business model des startups* " ; une révolution qui devrait, en tout cas avec le cloud, créer 2 millions d'emplois d'ici 2020 en France, décompte Marc Mossé, directeur juridique de Microsoft France ;

- **la fiscalité numérique** ; " *notre système fiscal devenu obsolète le sera de plus en plus avec la progression du numérique et de la globalisation* ", a estimé Charles Guéné, sénateur de la Haute-Marne et vice-président du Sénat, qui plaide, lui aussi, pour une solution européenne.

" *Internet est un formidable potentiel de croissance qui conditionne demain la distribution des richesses et de l'emploi* ", a conclu la sénatrice Catherine Morin-Desailly, présidente du groupe d'étude Médias et nouvelles technologies, rapporteure de la mission d'information sur la gouvernance mondiale de l'internet. " *C'est aussi une véritable opportunité pour que l'Europe reprenne en main son destin avec une conscience aigüe de ce qui est en train de se jouer* ".

Le portail des rencontres parlementaires

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

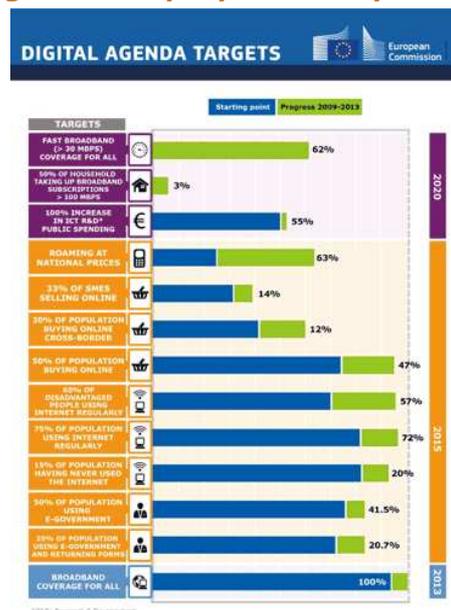
La Commission européenne fait le point sur la stratégie numérique pour l'Europe

Selon des données publiées par la Commission européenne le 28 mai, une grande partie des indicateurs de performance clés de l'agenda numérique européen pour 2015 sont en passe d'être atteints.

Ainsi, le nombre de personnes utilisant l'internet au moins une fois par semaine est passé depuis 2010, de 60 % à 72 %, se rapprochant de l'objectif des 75%. En particulier, le taux d'utilisation des catégories défavorisées (demandeurs d'emploi, personnes à faible niveau d'éducation et personnes âgées) est passé de 41 % à 57 %. Si les tendances actuelles se confirment, l'objectif de 60 % sera atteint avant 2015.

Tous les Européens ont accès désormais au haut débit (au minimum par satellite) à un prix abordable. En outre, la disponibilité du service mobile 4G a considérablement augmenté passant de 26 % en 2013 à 59 % aujourd'hui. De même, 62 % de la population européenne ont accès à une connexion fixe très haut débit (au moins 30 Mbps), alors que ce pourcentage n'était que de 54 % il y a un an (29 % en 2010). Les pays ayant le taux d'accès le plus élevé sont la Belgique, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas.

Adoptée en 2010, la stratégie numérique pour l'Europe comporte un ensemble de 101 mesures pour favoriser la disponibilité et l'utilisation de services numériques en Europe. 13 indicateurs de performance clés, résumés dans le tableau ci-dessous, permettent de suivre les progrès de cette stratégie.



Cliquez sur l'image pour l'agrandir

[Le communiqué de presse](#)

[Le site de l'agenda numérique](#)

Pas de débat sur le règlement de marché unique des télécoms lors de la dernière réunion du conseil européen des télécommunications

Le Conseil des ministres des 28 Etats membres consacré aux télécommunications s'est réuni le 6 juin dernier. Dans le contexte de fin de mandature, la présidence grecque a présenté son rapport sur la proposition de règlement européen de marché unique des télécoms, mais cette présentation ne s'est pas conclue par un débat.

La future présidence italienne du Conseil a ensuite présenté son programme et ses priorités pour le second semestre 2014 : proposition de règlement sur le marché unique des télécoms, proposition de directive sur la sécurité des réseaux (directive "NIS") et sur l'accessibilité des sites web. Elle a aussi l'intention de travailler sur les questions de gouvernance d'internet, d'informatique en nuage (*cloud computing*), de "big data", de données ouvertes et de déploiement du très haut débit.

[Le communiqué de presse](#)

[Le rapport](#)

Changements climatiques : l'Union internationale des télécommunications publie un rapport sur les risques pour le secteur des TIC



L'Union internationale des télécommunications (UIT) publie un rapport invitant l'industrie du secteur des TIC à prendre en compte l'impact du changement climatique : hausse des températures moyennes, plus grande fréquence d'événements météorologiques extrêmes, canicules ou encore fortes précipitations ou inondations.

Le rapport préconise la mise en place de stratégies visant à adapter les réseaux aux changements climatiques, tant au niveau international qu'au niveau national ou local. En particulier, l'interopérabilité des systèmes et la continuité du service des opérations lors de perturbations climatiques doivent pouvoir être systématiquement assurées. Compte tenu de leur rôle croissant dans l'économie numérique, l'UIT pointe aussi, dans son rapport, les risques économiques et techniques encourus par les data centers et appelle à les anticiper.

[Le rapport de l'UIT](#)

ET AUSSI ...

ÉCOSYSTÈME POSTAL

[Le timbre citoyen s'expose du 14 au 22 juin au Parc Floral de Paris](#)

" Aux timbres citoyens ! ", tel sera le thème de la 7^{ème} édition du salon Planète Timbres qui se tient au Parc Floral de Paris, du 14 au 22 juin 2014.

Une quarantaine d'animations, des ateliers gratuits, des expositions et conférences sur le thème de la citoyenneté rythmeront ce rassemblement. Organisé par La Poste tous les deux ans, le salon du timbre réunit collectionneurs et curieux.

Ils pourront participer à des compétitions philatéliques nationale et internationale et élire les meilleures collections par thème et admirer les 500 000 timbres exposés en compétition.

En savoir plus



L'INTERVIEW

Startups et innovation

Interview de Nicolas Bellego, directeur du projet "Mobile Technologies" au sein de l'incubateur Paris Région Lab (29 avril 2014)

Un nouvel incubateur s'est installé depuis le 9 avril dans les récents locaux de Paris Région Lab Incubateur du quartier Boucicaut dans le 15^e arrondissement de Paris. Initiative conjointe de Paris Région Lab Incubateur et d'Alcatel OneTouch, le Mobile Technologies Incubateur accompagne six startups spécialisées dans les technologies mobiles. Nicolas Bellego, directeur du projet pour l'incubateur parisien, revient sur la genèse du projet et la manière dont sont suivies les startups incubées. Trois d'entre elles sont en phase d'amorçage, elles doivent définir leur modèle économique et faire aboutir leur projet, les trois autres sont en phase de décollage et ont essentiellement besoin de plus de visibilité. Entre applications centrées sur les nouveaux usages et celles consacrées à la technologie mobile en tant que telle, présentation de ce nouvel acteur dans l'écosystème numérique parisien.

Durée : 8 min 25
© ARCEP - mai 2014

ILS ONT DIT ...

"Le passage de trois à quatre opérateurs mobiles est inéluctable. (...) Le retour à trois opérateurs ne fait pas disparaître la concurrence surtout si Free ("le maverick, le vilain petit canard") se maintient" dans le paysage.

Arnaud Montebourg, ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique lors de la conférence Telco & Digital organisée par Les Echos le 12 juin 2014.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

61%

D'ici 2018, les connexions mobile et WiFi généreront 61% du trafic IP mondial. Une part qui illustre l'importance des terminaux mobiles et de l'internet des objets.

Source : [étude publiée par Cisco le 11 juin.](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici.](#)

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98